

Séance  
ordinaire du  
16 janvier  
2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE JANVIER DEUX MIL DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse, *absence motivée*  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**17.01.01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal, malgré l'absence motivée de madame la mairesse. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

**17.01.02**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des séances extraordinaires du 12 décembre à 20 h, 20 h 15 et 20 h 30, du 16 décembre à 8 h et du 22 décembre 2016 à 8 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 344 317.52\$

↳ Comptes préautorisés : 549 627.47 \$

## **ADMINISTRATION**

5. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2017.
6. Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. Renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des Villes Innovantes de l'Est-du-Québec.
8. Renouvellement de l'adhésion annuelle au réseau les Arts et la Ville.

## **FINANCES**

9. Adhésion de la Ville de Mont-Joli au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec pour les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
10. Autorisation de paiement de cotisations à la COMAQ pour deux (2) membres du personnel-cadre.
11. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2017.
12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
13. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour 2017.
14. Autorisation de paiement de la cotisation à l'ACMQ pour un membre du personnel-cadre.
15. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2017.
16. Autorisation de versement de dons.

## **LOISIRS**

17. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour 2017.
18. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal.
19. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.
21. Autorisation d'embauche d'un pompier pour le service incendie.

## **URBANISME**

22. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 14 décembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 912, avenue du Sanatorium.
24. Autorisation de signature de l'entente concernant le service PerLE (permis et licences).
25. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2013-1305 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de la « maladie du cerisier ».
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

17.01.03

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE À 20 H, 20 H 15 ET 20 H 30, DU 16 DÉCEMBRE À 8H ET DU 22 DÉCEMBRE 2016 À 8H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues les 5, 12, 16 et 22 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 décembre 2016 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 décembre 2016 à 20 h 15 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 décembre 2016 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 16 décembre 2016 à 8 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 22 décembre 2016 à 8 h en sa forme et teneur.

17.01.04

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 344 317.52 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 549 627.47 \$.

## **ADMINISTRATION**

### **17.01.05 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Denis Dubé du district 6 au poste de maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2017. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Jacques Dumas qui a rempli ce rôle au cours des trois derniers mois.

### **17.01.06 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2017, et ce, au montant de 646.74 \$ taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **17.01.07 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST-DU-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2017, et ce, au montant total de 850 \$.

### **17.01.08 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2017, et ce, au montant total de 200 \$.

## **FINANCES**

### **17.01.09 ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et ville et 14.7.1. du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire se joindre à ce regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu que :

- la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

**17.01.10      AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2017 de la greffière, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 495 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

**17.01.11      RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 3 893.95 \$, taxes incluses, à titre de cotisation annuelle à l'UMQ pour l'exercice 2017.

**17.01.12      DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2017 de l'OMH représentant un montant de 49 586 \$ pour la Ville de Mont-Joli.



## **LOISIRS**

### **17.01.17 RENOUELEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION À L’ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC (ARAQ) POUR 2017**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, et ce, au montant de 150 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

### **17.01.18 RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2017 au montant de 413.73 \$, taxes incluses.

### **17.01.19 RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 235 \$ plus les taxes pour l'année 2017.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **17.01.20 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L’AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de verser le montant de 7 625 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2017.

Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli. La Ville de Mont-Joli remercie la Maison des jeunes pour son implication.

### **17.01.21 AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UN POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Bruno Lévesque à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Lévesque entrera en fonction le 17 janvier 2017.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

## **URBANISME**

### **17.01.22 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 14 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 14 décembre 2016 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 26 permis de rénovation pour une valeur de 228 285.22 \$
- L'émission d'un (1) permis de construction pour une valeur de 230 000 \$
- Deux demandes de dérogations mineures.

### **17.01.23 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 912, AVENUE DU SANATORIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Dubé a déposé une demande de dérogation mineure pour le 912, avenue du Sanatorium afin de régulariser la position du garage existant qui est à 0,47 mètre de la ligne latérale Est du terrain alors que la distance minimale requise pour un garage annexé est de 1,50 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce garage était sur le terrain avant 1980, mais était détaché de la résidence, il pouvait alors prétendre à des droits acquis, mais des travaux effectués dans les années 1990 sont venus annexer le garage à la résidence, le rendant ainsi dérogatoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux avaient fait l'objet d'un permis de construction à l'époque;

**CONSIDÉRANT QUE** la non-conformité de la résidence peut nuire à d'éventuelles transactions de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains voisins constituent un chemin d'accès et que les terrains boisés de l'hôpital ne portent aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la fenêtre se trouvant sur le mur Est du garage, ne respecte pas les dispositions sur les vues du Code civil du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 14 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 28 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;



**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Dubé pour le 912, avenue du Sanatorium afin d'autoriser une marge latérale du côté Est du garage de 0,47 mètre au lieu de 1,50 mètre et d'exiger que la fenêtre sur le mur du côté Est soit rendue translucide (givrée) afin qu'elle respecte le Code civil du Québec.

**17.01.24            AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE PERLE (PERMIS ET LICENCES)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre aux citoyens et aux entreprises, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics, et ce, sur tout le territoire de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** le service PerLE (permis et licences) est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités locales et qu'il est relié à Portail Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite participer au service PerLE (permis et licences);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Danielle Doyer, mairesse, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente entre la Ville et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au service PerLE (permis et licences).

**17.01.25            AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-1305 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES « NODULES NOIRS » OU DE LA « MALADIE DU CERISIER »**

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2013-1305 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de la « maladie du cerisier ».

**17.01.26            AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucunes affaires nouvelles.*

**17.01.27            PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**17.01.28            CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jacques Dumas  
Maire suppléant

Kathleen Bossé  
Greffière